Fonctionnaires et Ouvriers de l'Etat

FO DÉFENSE

www.fodefense.com

ON A DEJA DONNÉ !!!

1er trimestre 2013 - N° 274 - 1 €

P.5

P.8

P.10

P.11

Sommaire

ÉDITO P.3

UFSO P.4

CHANTIER RH

DGA P.4

LE SCANDALE DES PRIMES À LA DGA !!!

TRESORERIE P.5

TRESORERIE... MODE D'EMPLOI

SNPAD P.6

5 MILLIARDS D'€ D'ÉCONOMIES SUPPLÉMENTAIRES, DÉCRÉTÉS PAR LE PREMIER MINISTRE...

IGESA P.7

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GESTION DE L'IGESA DU 12 DÉCEMBRE 2012

FORMATION SYNDICALE FEDERALE P.8

SNPTP P.9

FLASH INFO SNPTP

BREVES P.10

COMMUNIQUE DE PRESSE P.11

Directeur de publication : Gilles Goulm - **Directeur de rédaction** : Patrick Daulny - **Comité de rédaction** : Jacky Charlot, Serge Guitard, Yves Peiffer.
Commission Paritaire : ISSN 2107 6499 - CCPAP 0913 S 06589
Composition au siège : FEDIASA FO - 46 rue des Petites Ecuries - 75010 Paris - www.fodefense.com.
Imprimé en France par ndp: 01 45 35 11 00. Photo © DS - FO Défense - N° 274 - 1er trimestre 2013

Edito

ON A DEJA DONNE !!!

Alors que se profilent à l'horizon les conclusions du livre blanc et leur traduction dans une loi de programmation militaire, vraisemblablement valable de 2015 à 2020, plusieurs scénarii, probables ou non, circulent actuellement tant dans la presse que sur la toile.

Nos politiques, ministre en tête, peuvent toujours démentir et affirmer ne rien avoir validé pour l'instant, le moins que l'on puisse dire est que ces scénarii ont tous un point commun : ils prédisent une catastrophe budgétaire pour la Défense. Seuls différent les niveaux de ces cataclysmes.

A l'appui des technocrates financiers qui, rappelons-le, gèrent la France comme des branquignoles depuis des décennies, passent leur temps à donner des leçons de rigueur et considèrent systématiquement la Défense comme une variable d'ajustement budgétaire (ce qui, soit dit en passant, en dit long sur l'idée qu'ils se font de la grandeur du pays), toujours les mêmes arguments : chaque ministère doit payer, aucun ne doit être préservé.

C'est oublier un peu vite ce que le ministère de la Défense subit depuis globalement 1993 avec une accentuation depuis 2007 et la suppression de 54000 emplois, non remise en cause, faut-il le rappeler, par le gouvernement actuel.

Donc, si l'on se réfère à ces rumeurs, il faut se préparer à subir une fois encore un coup de rabot draconien, entre 30 000 et 50 000 suppressions d'emploi envisagées avec la fin de nombreux programmes d'armement qui auront des conséquences dramatiques dans l'industrie d'armement, à commencer par Nexter et DCNS.

Tout ceci au nom des principes édictés et imposés par la Troïka (FMI, BCE et Commission Européenne), les mêmes qui viennent de prendre la décision de voler directement de l'argent dans les poches des chypriotes en ponctionnant sans autre forme de procès 8 milliards d'Euros en une seule journée.

Rien ne les arrête !!! Peut-être songeront-ils un jour à rétablir l'esclavage.

Pour Force Ouvrière, si une telle perspective devait se confirmer dans notre ministère, il sera inutile de continuer à parler de RPS, de civilianisation, d'égalité ou de tout autre sujet qui n'aurait pour seul but que de nous endormir et nous « faire passer le cap ».

Après la perte de 85 000 emplois de personnels civils en 15 ans, la revendication est claire :
PLUS AUCUNE SUPPRESSION DE POSTE DE CIVIL !!!

Après la gabegie des précédentes réformes, les bases de défense qui devaient tout régler et qui n'ont en définitive que réussi à ravager nos capacités de soutien, des salaires bloqués, une civilianisation qui ne s'est jamais faite parce que les Etats-Majors, l'EMA en tête, ont préféré préserver leur pré-carré, les personnels civils ont assez donné !!!

Gilles GOULM
Secrétaire Général

UFSO

Jacky CHARLOT
Secrétaire Général

CHANTIERS RH

C'est parti !!!!!

Le ministre de la Défense a annoncé, lors du CTM, qu'il allait lancer plusieurs chantiers RH pour 2013.

Trois chantiers « ouvriers » sont ouverts :

- Recrutement,
- Avancement/nomenclature, le 25 mars 2013,
- Indemnitaire, le 11 avril 2013.

Le chantier RH « recrutement » s'est tenu le 27 février 2013 : le discours et les arguments développés au sein de ce premier chantier ne présagent pas un avenir serein pour les ouvriers de l'état (lire le compte rendu du 28 février 2013).

De plus, un nouveau décret (n°2013-184 du 28 février 2013) relatif au congé de reclassement des personnels à statut ouvrier du ministère de la Défense entrera en vigueur le 1er avril 2013. Quels arguments supplémentaires trouveront-ils demain pour ne plus recruter d'ouvriers de l'état ?

Pour Force Ouvrière, il est indispensable de recruter des ouvriers de l'état. Il faut réactiver les registres d'embauches dans les établissements pour des embauches locales avec essai professionnel.

N'oublions pas que la valeur professionnelle de l'ouvrier de l'état est remise en cause à chaque essai professionnel tout au long de sa carrière.

Tous les chantiers abordés sont sensibles ; le premier n'a pas été à la hauteur de nos espérances. Nous attendons des deux autres qu'ils soient plus convaincants. Dans le cas contraire, il faudra tout mettre en œuvre pour que les ouvriers d'état ne subissent plus les affronts répétitifs de l'administration.

FO DÉFENSE : LE SYNDICAT DE LA FICHE DE PAIE !

DGA

Le SCANDALE des primes à la DGA !!!

Pour l'administration, la prime est un outil de management. Pour FO/DGA, plutôt qu'une carotte, c'est surtout un bâton qui fait mal au portefeuille !!!

En effet, la DGA est la seule entité du MINDEF, à appliquer une minoration de 5% sur les primes de rendement des fonctionnaires de l'ordre technique. Cette cagnotte servirait à récompenser les « meilleurs ». N'y voyez pas là le principe de la modulation mais plutôt une arnaque intellectuelle « je prends et je donne sans explications ». Et celui qui la ramène en aura un peu moins ! La reconnaissance du mérite, tant prônée, est sanctionnée par des critères obscurs, non étayés, et le bon vouloir du management.

Qui à la DGA, des ouvriers de l'État et des fonctionnaires en particulier, n'a-t-il pas déjà constaté avec étonnement cette manipulation sur les éléments variables de la rémunération ? Quelques exemples pour l'illustrer :

- **Baisse de la prime de rendement des ouvriers de l'État promus,**
- **Attribution ou non de la NBI aux fonctionnaires à postes identiques,**
- **Prime d'ancienneté due mais non-attribuée aux TCT,**
- **Prélèvement de 5 % sur la moyenne des primes de rendement des fonctionnaires de l'ordre technique (IEF et TSEF).**

Tout ceci est réalisé dans une incohérence totale de management : « je suis très satisfait de votre travail, mais votre prime sera inférieure ». Pourquoi ?? C'est ainsi !!

La question qui vient aussitôt « A qui profite le crime ? »

Bien qu'elle ait apporté son lot de malheurs et de désolation, la réforme du MINDEF aura au moins l'avantage, lors du transfert de la paye (dont les éléments variables) aux CMG, de faire disparaitre cette irrégularité aux textes en vigueur.

Face à cette situation, FO/DGA vous invite à demander des explications à votre management, en vous faisant accompagner si nécessaire.

LE SCANDALE, LUI, SERA ÉTOUFFÉ PAR L'ABSENCE DE RÉGULARISATION ! COMME D'HAB !!!!!

TRESORERIE

Yves PEIFFER
Trésorier Fédéral

TRESORERIE… MODE D'EMPLOI

La loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail dont découlent les accords de Bercy a modifié sensiblement le paysage syndical mais aussi le fonctionnement, notamment en termes de trésorerie, dans nos structures syndicales.

Si ces accords ont entraîné la palanquée d'élections que nous avons vécues au cours du dernier trimestre 2011, ils ont également impacté la représentativité et les modes de fonctionnement de bon nombre d'instances, balayant au passage la notion de paritarisme et enterrant le dialogue social que nous connaissions auparavant.

Mais ce ne sont pas les seules modifications, puisqu'à l'occasion de la signature de ces accords (Force Ouvrière s'abstenant pour maintenir un véritable pluralisme syndical en France), une notion de transparence des comptes a été actée.

Cette notion impose désormais un nouveau mode de gestion comptable basé sur trois différents niveaux de recettes, contraignant ainsi les syndicats, y compris locaux, à des investissements coûteux notamment dans l'acquisition de logiciels de comptabilité. De plus, une obligation de publication des comptes est également imposée aux structures syndicales.

Cette publication doit se faire dans les trois mois suivant soit l'Assemblée Générale, soit le congrès ou la commission de contrôle validant les comptes de l'année n-1. L'instance validant les comptes doit apparaître impérativement dans les statuts.

Les trois « tranches » retenues pour les recettes (hors reversement aux instances départementales, fédérales ou confédérales) ont été définies comme suit :

- De 1 € à 1 999 € : comptabilité simplifié dans un livre de compte (débit-crédit), et publication du résultat comptable à la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises et de la Concurrence, de la Consommation, du Travail, et de l'Emploi).
- De 2 000 € à 230 000 € : tenu de comptabilité par logiciel et publication d'un compte de résultats et d'un bilan simplifié et éventuellement d'une annexe à la DIRECCTE.
- Au-delà de 230 000 € : comptabilité de société sous contrôle d'un Commissaire Aux Comptes et publication au Journal Officiel de la République Française.

La certification des comptes est déjà effective depuis 2010. Pour la deuxième tranche en 2011 étaient concernés les Unions Départementales et les Unions Régionales, 2012 voit l'application de la règle à toutes les structures syndicales.

La fédération informera rapidement l'ensemble des trésoriers et secrétaires de syndicats de ces obligations et leurs transmettra les processus qui leur sont imposés par la loi.

Dernière obligation qui s'impose à l'ensemble des gestionnaires : clôturer l'ensemble des comptes avant le 31 décembre de l'année N, c'est-à-dire éviter impérativement de reporter des écritures comptables d'un exercice sur le suivant. La période de l'exercice comptable correspond à une année civile (du 1er janvier au 31 décembre de l'année).

S'il est vrai que ces obligations légales qui nous sont imposées contraignent un peu plus encore les trésoriers, elles leur permettront dans certains cas d'avoir également une meilleure vision et un suivi encore plus efficace de leur comptabilité.

*NB : Les camarades qui n'ont pas lu le **n° 262 du FOE** du **1er trimestre 2010** sont invités à consulter l'article que Jacky avait à l'époque rédigé de manière très précise et complète.*

SNPAD

Serge GUITARD
Secrétaire National

Lydie BELON
Secrétaire Nationale Adjointe

PARIS, le 28 janvier 2013

Monsieur Jean-Yves Le Drian
Ministre de la Défense

N° 7360 Fed./GG/SG/PJ

Monsieur le Ministre,

En 2008, à l'initiative de Force Ouvrière, Monsieur Hervé Morin, alors ministre de la Défense, avait accepté personnellement le projet de plan de requalification de la filière administrative, que nous lui avions présenté, afin d'améliorer la promotion sociale du personnel civil.

Ce plan quinquennal visait à développer l'accès des fonctionnaires de catégorie C et de catégorie B respectivement aux corps de catégorie B et de catégorie A. Le Décret n° 2009-260 du 5 mars 2009 a validé ce dispositif jusqu'en 2014 et en a fixé les modalités dérogatoires de calcul de changement de corps.

Après deux années d'application, nous avons demandé un ajustement du dispositif pour le passage en catégorie A, celui-ci s'avérant insuffisant sur le volume dégagé. Un décret modificatif, en date du 18 août 2011, a donc été publié pour atteindre des volumes annuels d'environ 260 postes de B et 55 postes de A.

Ce plan correspondait également à une volonté affichée, après un séminaire ministériel, d'ouvrir notamment pour le corps des attachés plus de postes dans les fonctions d'administration générale et de soutien.

C'est ainsi qu'au titre de 2013, le coût financier du plan avoisine le million d'euros, coût qui doit être minoré du montant des mesures catégorielles non dérogatoires si l'on voulait en faire une estimation plus réelle. En vertu de ce plan, 2014 sera donc la dernière année de budgétisation.

Force Ouvrière souhaite que ce plan soit renouvelé lors de la prochaine loi de programmation militaire soit par prorogation soit par la mise en place d'un nouveau dispositif.

Cette demande trouve sa justification dans deux grands axes : le premier étant le rapport de la députée Karine BERGER (annexe 28 au projet de loi de finances 2013), le second dans le peu de place réservée au personnel civil dans les fonctions de soutien depuis le début de la loi de programmation militaire actuelle.

.../...

Sur le premier axe, comme le souligne la rapporteure spéciale :

«Certains des ministères qui ont consenti le plus d'efforts de réduction d'effectifs ne sont pas ceux, loin s'en faut, qui bénéficient le plus de ce retour catégoriel..... Alors que le taux de non-remplacement des personnels de la Défense atteint 83 %, le plus élevé de tous les ministères, le retour catégoriel se limite à 36 %» et de poursuivre «le montant des retours catégoriels versés durant la RGPP n'est pas supérieur à celui correspondant aux mesures catégorielles intervenues pendant la période précédente, sur les années 2002-2007.»

Pour Force Ouvrière, l'impact de la RGPP s'est traduit surtout par une diminution des effectifs de catégorie C, lesquels se trouvent déjà pénalisés par un déroulement indiciaire très faible auquel il convient d'ajouter des plafonds indemnitaires qui ne permettent pas une revalorisation des primes et entrainent un décrochage très inquiétant vis-à-vis de la catégorie B. La prorogation de ce plan ainsi que le relèvement des montants indemnitaires réglementaires constitueraient un signe fort de l'intérêt que vous leur portez.

Sur le second axe, il suffit de faire le total des postes dévolus aux personnels civils par rapport aux personnels militaires pour voir qu'il existe un fossé entre les deux catégories. Les pourcentages entre populations parlent d'eux-mêmes. Sur les postes de niveau 1 : 35 700 officiers, 1 200 attachés ; sur les niveaux 2 : 96 800 sous-officiers, 4 000 secrétaires administratifs.

Force ouvrière souligne que dans la chaine CPCS sont décrits plus de 8 000 postes d'officiers et de sous-officiers dont une bonne part ne sont pas liés à l'opérationnel.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous considérons que, sauf volonté de « ghettoïsation des personnels civils » de la part des autorités centrales d'emploi, les personnels des corps administratifs n'auront aucune difficulté à honorer des responsabilités de niveau supérieur.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Gilles Goulm,
Secrétaire général

5 Milliards d'€ d'économies supplémentaires, décrétés par le Premier Ministre…

Mais pour autant, est-ce à nous de payer pour ce que l'on n'a pas dépensé ?

Pour Force Ouvrière SNPAD, nous continuerons à revendiquer, prioritairement, **pour défendre les adjoints administratifs** qui deviennent les travailleurs pauvres de la Fonction Publique.

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DE LA DEFENSE

PARIS, le 11 Février 2013

Monsieur le Contrôleur Général des Armées
Jacques FEYTIS
Directeur des Ressources Humaines
du Ministère de la Défense

N° 1107 SNPAD/SG/PI

Monsieur le Directeur,

La ministre de la Fonction Publique a annoncé, lors de la réunion du 7 février avec les organisations syndicales, la suppression de l'accès au choix au 5è échelon du grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe (AAP 1).

Cette mesure met fin à une aberration évidente pour le corps des adjoints administratifs puisque cet accès au choix revenait à créer de fait un 5ème grade avec un échelon unique.

Comme la décision de Madame Lebranchu s'applique à l'année 2013 ; il reste pour le ministère de la Défense à traiter l'avancement 2012.

Force Ouvrière vous demande, en conséquence, pour éviter toute nouvelle situation absurde, de donner instructions à vos services d'arrêter les travaux d'avancement basés sur des critères sélectifs.

Force Ouvrière propose d'élaborer la liste d'aptitude uniquement par rapport à l'ancienneté d'âge des agents.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Serge GUITARD,
Secrétaire National SNPAD

IGESA

COMPTE RENDU
du Conseil de Gestion de l'IGESA
du 12 décembre 2012

Jacky CHARLOT
Secrétaire Fédéral

Le Général de corps d'armée DUBOURDIEU préside cette 135ème session, en présence de Monsieur FEYTIS, Directeur des ressources humaines.

Le président indique que le CCASA a acté les réflexions stratégiques sur la nouvelle tarification de l'IGESA pour 2014. Ces nouveaux tarifs font suite à l'éventuelle perte des subventions versées à l'IGESA par la tutelle (8 M€) en 2014. Pour 2013, le ministre de la Défense a annoncé au CTM que 12 millions d'euros seraient remis au budget de l'ASA, dont 8 millions pour les subventions IGESA.

Il signale que cette nouvelle tarification ne devra pas avoir une augmentation trop importante car des tarifs prohibitifs mettraient l'Institution en péril.

Il souligne que l'IGESA doit se diversifier et qu'il sera très attentif à l'expérimentation de la restauration et de l'hébergement du cercle « LOUVOIS » de Toulon.

Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses (en M€)

Branche d'activité	Résultat 2011	Extrapolé 2012	Extrapolé 2012 Réserves 4% levées	BP 2013
• Etablissements Familiaux	+5,46	+2,79	+3,08	+2,66
• Résidences	+0,14	+0,17	+0,17	+0,12
• Partenaires vacances	-0,34	-0,27	-0,27	-0,21
• Centres de vacances de jeunes	+0,95	-0,36	+0,04	-0,11
• Etablissements sociaux	+0,49	+1,38	+1,97	+1,44
• Foyer central des FFECSA	-0,65	-2,59	-2,59	-0,34
• Prêts	+1,42	+1,29	+1,29	+1,29
• Actions sociales	0,00	0,00	+0,02	+0,03
• Echelon central	-5,66	-6,09	-6,09	-6,27
TOTAL	+ 1,81	-3,68	-2,39	-1,39

L'institution présente un compte de résultat net extrapolé à -3,68 M€. La levée de la réserve 2012 engendre un versement complémentaire qui améliore en conséquence le résultat, en passant d'un déficit de -3,68 M€ à -2,39 M€.

TARIFS 2013

VOLTAIRE	MISSION	CH SIMPLE : 43,90 €	CH DOUBLE : 51,60 €
2013	AGREMENT	CH SIMPLE : 46,00 €	CH DOUBLE : 53,80 €
RESIDENCE DESCARTES	MISSION	CH SIMPLE : 49,70 €	CH DOUBLE : 57,50 €
2013	AGREMENT	CH SIMPLE : 54,40 €	CH DOUBLE : 62,80 €
RASPAIL*			

***Il convient de noter le changement d'hébergement de la résidence Raspail, elle n'accueille plus que des célibataires géographiques et stagiaires de l'école de guerre logés au mois.**

L'inauguration de la résidence relais Descartes a eu lieu le 23 janvier 2013. A noter, les chambres sont pourvues d'une kitchenette.

La branche « Etablissements sociaux » enregistre un résultat proche de son objectif. Sur le plan qualitatif, les prestations servies restent à un niveau satisfaisant.

La branche « Centres de Vacances de Jeunes » présente un résultat meilleur que prévu, mais très en-dessous du réalisé 2011. Le différentiel de subvention et les coûts salariaux sont dus aux recrutements d'animateurs en application de la nouvelle réglementation sur les temps de repos.

Avec 12 121 enfants accueillis, l'IGESA est au-dessus de l'objectif ministériel (12 000).

La branche **« établissements sociaux »** se caractérise par un taux de subventionnement élevé à plus de 70 % des produits d'exploitation. Le périmètre des établissements d'accueil de jeunes enfants s'est étendu en 2012. La micro crèche d'Orange (10 places) sera ouverte en septembre 2013.

La branche **« foyer central »** : un résultat net déficitaire depuis plusieurs années amène l'IGESA à fermer les quatre maisons de France et de la direction implantées en Allemagne.

La branche **« partenaires vacances »** : les ventes progressent peu sur la partie voyages, la billetterie est en baisse pour ce qui concerne les ventes au comptoir tandis que les ventes via France billet et internet progressent en nombre.

La branche **« prêts »** enregistre un résultat net bénéficiaire. Les produits constitués des frais de gestion perçus aux échéances de remboursement suivent la courbe d'évolution des prêts accordés.

Les grandes orientations du budget 2013 sont en phase avec les objectifs fixés par l'institution. La construction budgétaire 2013 tient compte des paramètres économiques d'exploitation dans un contexte où le secteur « vacances » est en récession depuis quelques années.

En conclusion, L'IGESA est confrontée aux conséquences des restructurations du ministère de la Défense et à un contexte budgétaire difficile. Si la diminution très sensible des subventions perdure, il faudra s'attendre à une augmentation d'environ 30 % des tarifs en 2014. Pour éviter une telle augmentation, la tutelle devra maintenir pleinement les subventions versées à l'IGESA. Sans quoi, l'institution risque une désertification de ses centres de vacances due à une tarification plus élevée que ses concurrents directs.

FO DÉFENSE

FORMATION SYNDICALE FEDERALE

Tony FROGER
Chargé de la formation syndicale

« Chaque agent peut bénéficier, au cours d'une même année civile, de douze jours de congés rémunérés pour formation syndicale ».

La formation syndicale fédérale vise à proposer des sessions au plus près de nos adhérents. Dans le contexte d'un ministère en plein bouleversement tant dans son organisation administrative que dans la mise en place des nouvelles instances de concertation, nos camarades ont besoin de s'appuyer sur des outils fiables afin d'informer et de défendre au mieux les intérêts des personnels civils.

Ces sessions permettent à nos militants investis de mandats de parfaire leurs connaissances, mais aussi de susciter des vocations parmi nos adhérents pour pérenniser nos structures et fiabiliser notre maillage sur le terrain.

L'architecture de la formation repose sur une session de 3 jours avec :

Mardi : La présentation de la FEDIASA, du Ministère, des instances de concertation, l'action sociale et la formation continue.
Mercredi : Les ouvriers d'état, les chefs d'équipe, la préparation d'une commission d'avancement, le droit syndical, les CHSCT.
Jeudi : Les fonctionnaires, les compétences et attributions d'une CAP, sa préparation, le Compte Rendu Entretien Professionnel, la PFR.

L'approche analytique des différents statuts de nos personnels permet toujours un échange fructueux entre les stagiaires, source de prise de conscience de notre besoin d'unité pour défendre, au-delà des clivages, le rôle et la place des personnels civils au sein de notre ministère.

Depuis le Congrès de juin 2012, des modules se sont déroulés à Bordeaux, Montauban, Orléans, Brest et Issoudun.

Les prochaines sessions fédérales sont prévues à :

MONTAUBAN du 9 au 11 avril 2013
SAUMUR du 14 au 16 mai 2013
METZ du 11 au 13 juin 2013
PARIS du 25 au 27 juin 2013
PARIS du 3 au 5 septembre 2013
BESANCON du 17 au 19 septembre 2013
TOULON du 1 au 3 octobre 2013
BORDEAUX du 5 au 7 novembre 2013
DIJON du 19 au 21 novembre 2013
PARIS du 21 au 23 janvier 2014

Si les thèmes liés à la formation sont récurrents, la structure même des modules qui la composent s'ajustent en permanence pour s'adapter aux nombreuses évolutions règlementaires :

- Futur droit syndical à la Défense
- Le CREP des fonctionnaires catégorie C
- Cartographie des Comités Sociaux
- Le dialogue social en BDD
- La formation de nos désignés au CHSCT

Si vous souhaitez planifier une session, contactez Tony FROGER, Chargé de la formation syndicale au 06 70 98 43 14 ou par mail : froger.tony@orange.fr sous couvert du Trésorier Fédéral.

SNPTP

Patrick DAULNY
Secrétaire Général

FLASH INFO SNPTP

Indemnités des personnels en 2013 à appliquer à compter du 1er janvier 2013

⇨ Prime de rendement et indemnité de fonctions techniques (IFT)

	Prime de rendement			IFT 2013
	2012	2013	Maximum	
IDEF	4 773,94	5 220,76	5 220,76	
IEF	3 653,81	4 387,28	4 387,28	
TSEF 1	3 520	3 710	3 747,20	5 755
TSEF 2	3 070	3 270	3 433,82	5 755
TSEF 3	2 950	3 150	3 240,46	4 802
ATMD 2	1 375	1 700	1 700	1 750
ATMD1	1 375	1 700	1 700	1 900
ATPMD2	1 500	1 700	1 700	2 200
ATPMD1	1 500	2 000	2 000	2 200
Contractuels A et 1B				6 165,48

⇨ Indemnité des ATMD ayant la spécialité « conduite de véhicules »

	IRSSTS 2013 (= 2012)	Taux maximum de la 1ère part de l'IRSSTS
ATMD 2	1 854	6 000
ATMD 1	1 909	6 400
ATPMD 2	2 030	6 800
ATPMD 1	2 150	7 200

⇨ Allocations spéciales des IEF

	AS
IEF	6 338,64
IDEF	7 293

⇨ IFTS (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires)

		Taux maximum réglementaire au 01/01/2012	Taux de gestion 2012	Taux de gestion 2013 (maximum au 01/01/2013)
Cat. A	Contractuels 1C	11 769,46	11 769	11 769,47
	Contractuels 2C	8 629,80	8 629	8 629,80
Cat. B	Infirmiers(*), contractuels 4C, contractuels 3ème catégorie (4C > IB 380)	6 862,66	6 862	6 862,66

(*) Bien que passés en catégorie A, les infirmiers continuent à bénéficier de l'IFTS des catégories B en attendant les textes relatifs à leur nouvelle situation indemnitaire.

⇨ IAT (Indemnité d'administration et de technicité)

	Taux maximums réglementaires au 01/07/2010	Taux de gestion 2012	Taux de gestion 2013
ANT de cat. B (1er grade, indice < 380)	4 709,50	4 500	4 709,50
Contractuels 4C (décret de 49)		4 500	4 709,50
Contractuels 5C (décret de 49)		3 300	3 714,41

Brèves

CHOMAGE - Retour d'une aide équivalent retraite

Une prestation de montant équivalent à l'ancienne allocation équivalent retraite (AER), supprimée en 2011, est annoncée pour le 1er mars 2013. Cette aide d'un montant maximal de 1 030 € par mois, versée sous conditions de ressources, concerne seulement les chômeurs nés en 1952 et 1953, n'ayant pas atteint l'âge de la retraite, mais ayant suffisamment cotisé, et inscrits au Pôle Emploi avant le 31 décembre 2010 (cela concerne aussi nos contractuels FP).

RETRAITES
Une nouvelle taxe de 0.3 % en avril

Une nouvelle taxe pèsera sur les pensions de retraite, de préretraite et d'invalidité à partir du 1er avril 2013. Le produit de cette Contribution additionnelle de solidarité d'autonomie (Casa) de 0,3 % sera affecté au financement de la dépendance. Au terme des débats parlementaires, seuls les pensionnés assujettis à la contribution sociale généralisée au taux de 6,6 % en seront finalement redevables. Les pensionnés modestes (qui ont droit à un taux de CSG réduit de 3,8 % ainsi que les bénéficiaires du minimum vieillesse) en seront exonérés. Ainsi, 44 % des retraités échapperaient à la nouvelle taxe *(art. 17 de la loi de financement de la Sécurité sociale)*.

Gilles GOULM, secrétaire général, a remis à notre camarade Christophe AÏOUN, secrétaire du syndicat FO de la cité de l'Air, la médaille d'argent du travail lors d'une petite cérémonie au siège de la fédération, 46 rue des Petites Ecuries à Paris.

Etrange démarche, penseraient certains, dans la mesure où la fédération n'est pas l'employeur direct de Christophe.

Mais la DGA ayant adressé par courrier la dite médaille à la fédération pour remise à l'intéressé, nous nous sommes donc substitués à l'employeur « défaillant » et avons profité de l'occasion pour féliciter Christophe et le remercier des années consacrées à la défense des valeurs de Force Ouvrière et au service des intérêts des personnels civils.

RUPTURE CONVENTIONNELLE - L'indemnité soumise au forfait social

Depuis le 1er janvier 2013, la fiscalité des indemnités de rupture conventionnelle est moins favorable que celle des indemnités de licenciement. Si l'indemnité de rupture conventionnelle peut être exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales comme l'indemnité de licenciement, elle supporte désormais, pour la part exonérée de cotisations sociales, le forfait social de 20 %. Pour les salariés qui pourraient, lors de la rupture, prétendre à une pension de retraite, l'indemnité de rupture est intégralement soumise aux cotisations sociales. Dans ce cas, bien sûr, le forfait ne s'applique pas (cela concerne aussi nos contractuels FP).

***RAPPEL** : La section « retraités » du SNPTP diffuse un bulletin tous les trimestres*

Le SNPTP vous demande de le faire savoir autour de vous !

Communiqué de Presse

Groupement Syndical Local *CGT/FORCE OUVRIERE*
De la BdD BREST & LORIENT
(1ère organisation syndicale au Ministère de la Défense)

CC 73 29240 Brest CEDEX 9
Tél : 02.98.22.51.81– Intérieur : 25181 & 25088

Mail : gslfodef@gmail.com

BdD BREST & LORIENT

Communiqué de Presse

Le syndicat Force Ouvrière de la Base de Défense de Brest-Lorient a été reçu à sa demande par madame Adam, député du Finistère et présidente de la commission de défense nationale et des armées.

Suite à un ras le bol (conditions de travail..) des agents civils du ministère de la défense, les élus Force ouvrière des différents établissements se sont rendus en manifestation porter les doléances et les ressentis des personnels sur le futur livre blanc et plus particulièrement la loi de programmation militaire.

Une heure-trente de débat ouvert entre la délégation et la député pour s'entendre dire que toute la future politique de défense nationale est à l'arbitrage du président de la république et que la prochaine Loi de Programmation Militaire ne sortirait pas avant juillet, voire septembre.

Elle ne dément pas la déflation de 30 000 postes supplémentaires annoncée ici et là ainsi que la diminution ou le glissement dans le temps de certains programmes d'équipements (Rafales, Fremm, Barracudas…). Selon les propos de la député, les effectifs de la marine seraient vraisemblablement impactés à hauteur de 1000 à 1500 postes pour les militaires uniquement **(civils ????)**.

La survie du port militaire de Brest n'est due qu'à la présence de la dissuasion nucléaire.

L'ensemble des élus a également interpelé la député sur le manque crucial de personnel dans certains secteurs d'activité et ont exigé une réponse rapide pour des recrutements dans les secteurs techniques et administratifs par le biais de concours.

Force Ouvrière ne s'arrêtera pas là et d'autres actions seront menées dans les semaines à venir pour la sauvegarde de nos missions et nos emplois.

Brest, le 11 mars 2013

Fonctionnaires et Ouvriers d l'Etat

FO DÉFENSE

Toujours au plus près des agents

Les statuts et les textes réglementaires des filières technique, paramédicale et contractuelle sont à portée de main avec l'application i-phone du SNPTP !

(tapez « SNPTP » dans la recherche de l'Apple Store)

IGESA
Vacances loisirs
Partir en groupe
c'est moins cher
c'est le Bonheur
d'être ensemble*
Allô groupes 04 95 55 30 75
www.igesa.fr
(*) : Vous êtes ressortissant, faites profiter votre famille, votre groupe d'amis, votre association ou club, du tarif « groupes ».
Offre valable dans tous les centres de vacances IGESA selon période d'ouverture et disponibilités. Séjours sur mesure (durée, activités, excursions...) nous consulter.